

Lac de Neusiedl-Fertő (Autriche/Hongrie)

No 772rev

Identification

<i>Bien proposé</i>	Site naturel et paysage culturel du lac de Neusiedl-Fertő
<i>Lieu</i>	Burgenland, Autriche Comté de Győr-Moson-Sopron, Hongrie
<i>État Partie</i>	République d'Autriche et République de Hongrie
<i>Date</i>	27 juin 2000

Justification émanant de l'État partie

Le lac de Neusiedl-Fertő et ses environs constituent un exemple exceptionnel d'établissement humain et d'occupation de territoire, traditionnel et représentatif d'une culture. Le caractère actuel du paysage résulte des formes d'occupation millénaires des terres et d'une économie basée sur l'élevage et la viticulture ayant atteint des proportions inconnues dans les autres régions lacustres d'Europe. Le centre historique de la ville franche médiévale de Rust constitue un exemple éminent d'établissement humain représentatif de la région. La ville offre un aspect architectural particulier dans lequel se reflètent harmonieusement les modes de vie et la culture des populations citadines et rurales de la région.

Critère v

Notes

- D'autres éléments relevant du critère v ont été présentés par les États parties mais sont exclus de la présente proposition parce qu'ils se trouvent en dehors de la zone du bien proposé pour inscription.
- Ce bien est proposé en tant que *site mixte* ; la valeur de son aspect naturel a été évaluée par l'UICN dont la recommandation qu'il ne soit pas inscrit sur la base des critères naturels a été acceptée par le Bureau au cours de sa 25^{ème} session de juin 2001.

Catégorie de bien

En termes de catégories de biens culturels telles qu'elles sont définies à l'article premier de la Convention du patrimoine mondial de 1972, le bien proposé est un *site*. Selon le paragraphe 39 des *Orientations devant guider la mise en oeuvre de la Convention du patrimoine mondial*, c'est aussi un *paysage culturel*.

Histoire et description

Histoire

On distingue deux grandes périodes historiques, la première allant de 6000 ans av. J.-C. jusqu'à la fondation de l'État hongrois au XI^e siècle et la seconde du XI^e siècle à nos jours. Le bien proposé se trouve dans une région qui fut un territoire hongrois du Xe siècle jusqu'à la Première Guerre mondiale.

Le paysage a commencé à se développer à partir du VI^e millénaire avant notre ère, avec l'installation des premières communautés néolithiques dans une série de grands villages permanents dont les vestiges d'une série d'entre eux sont encore visibles le long de la rive sud du lac. Les liens culturels et commerciaux avec les régions voisines sont caractéristiques d'une période plus tardive du Néolithique. Des éléments caractéristiques particuliers permettent d'identifier une phase au début du IV^e millénaire au cours de laquelle différents sites ont été occupés par des groupes sédentaires vivant de l'élevage. La métallurgie fut introduite vers 2000 av. J.-C.. Tout au long du II^e millénaire, la région partagea avec le reste de l'Europe ce qui semble avoir été une ère de prospérité, dont l'une des manifestations fut le commerce de l'ambre. La route de l'ambre qui reliait la Baltique à l'Adriatique passait à proximité du lac.

À partir du VII^e siècle av. J.-C., une occupation dense des rives du lac commence avec des peuples de la période de Hallstatt (âge du fer) et se poursuit jusqu'aux périodes préhistoriques tardives et à l'époque romaine. Pratiquement tous les villages bordant le lac conservent dans leurs champs des vestiges de villas romaines. À Fertőrákos, deux de ces villas jouxtent un temple mithriaque du III^e siècle apr. J.-C., ouvert aux visiteurs. L'hégémonie romaine s'éteint à la fin du IV^e siècle apr. J.-C., sous le coup de la première d'une longue série d'invasions. Commence alors une période d'instabilité très complexe au cours de laquelle des peuples se succédèrent jusqu'à l'installation de l'empire des Avars au IX^e siècle. Les Hongrois occupèrent le bassin des Carpates et devinrent les seigneurs de la région du lac vers l'an 900 de notre ère.

Un nouvel État et un nouveau système d'administration furent mis en place au XI^e siècle. Sopron, établissement aux origines préhistoriques puis romaines, devint le siège du bailli et le centre du comté du même nom. La formation du réseau des villes et villages d'aujourd'hui remonte aux XII^e et XIII^e siècles, leurs marchés ayant prospéré à partir de 1277, date à laquelle ils furent exonérés de nombreuses taxes. La migration des colons allemands débuta au XIII^e siècle et se poursuivit tout au long du Moyen Âge. Au milieu du XIII^e siècle, l'invasion Tatar épargna cette région qui bénéficia d'un développement ininterrompu du Moyen Âge jusqu'à la conquête turque à la fin du XVI^e siècle. La région vivait de l'exportation des vins et des animaux d'élevage.

La ville de Rust en particulier prospéra grâce au commerce du vin. Avec l'élévation de nouvelles fortifications au début du XVI^e siècle, en réponse à la menace ottomane, commença une période de construction qui se poursuivit du XVII^e au XIX^e siècle par l'édification et l'amélioration des maisons et des édifices à usage d'habitation. L'abolition du servage après 1848 et la situation politique d'après 1867 favorisèrent le développement et le renouveau de l'activité de construction. Dans la seconde moitié du XIX^e siècle, les

événements les plus marquants pour la région furent la construction des chemins de fer et l'achèvement des ouvrages hydrauliques.

La frontière austro-hongroise fut créée après la Première Guerre mondiale et coupa la région en deux. Cette division ne devint effective entre les deux pays qu'à la fermeture du rideau de fer entre le monde communiste et le reste de l'Europe après la Seconde Guerre mondiale. Ce fut à Fertőrákos, « le lieu où fut ouverte la première brèche dans le mur de Berlin, » que les participants à un pique-nique paneuropéen découpèrent les barbelés et rouvrirent la frontière qui traverse encore le lac.

Description

Le site transfrontalier du lac de Neusiedl-Fertő s'étend entre les Alpes, distantes de 70km, et les plaines sur le territoire de l'Autriche et de la Hongrie. Le lac est en voie de sédimentation et envahi par les roseaux. Pendant 500 ans il a connu un régime hydraulique actif. Au XIXe siècle, la canalisation de la Hanság isole le lac de la région marécageuse d'eau vive. Depuis 1912, la construction d'un barrage circulaire se terminant à Hegykő au sud a supprimé les inondations.

Le lac est entouré d'une première ceinture de seize villages et d'une ceinture extérieure de vingt autres villages. Toutefois, trois d'entre eux seulement – Podersdorf, Illmitz et Apetion – sont entièrement intégrés dans la zone proposée pour inscription ainsi que certaines parties de Rust et de Fertőrákos. Le palais de la ville de Nagycenk est une enclave isolée et rattachée au bien proposé, de même que le palais de Fertőd, ce dernier étant situé dans une enclave extérieure à la zone tampon.

Parmi les quelque trois douzaines de villages situés dans la zone tampon, plusieurs se distinguent par l'intérêt particulier qu'ils représentent pour le bien proposé : Rust tout d'abord, mais aussi Mörbisch, avec ses ruelles étroites typiques, Donnerkirschen, avec sa structure urbanistique homogène, le village fortifié de Purbach, Breitenbrunn avec sa tour et Fertőrákos, installé à l'origine au bord de l'eau mais actuellement loin de la rive, les eaux du lac ayant diminué. À souligner toutefois que, mis à part certaines parties du premier et du dernier de cette liste, aucun village ne se trouve dans la zone du bien proposé pour inscription. Ils ne seront donc pas décrits ici.

Deux palais sont situés sur des parcelles indépendantes de la zone principale proposée pour inscription. À l'extrémité sud du lac, le palais Széchenyi de Nagycenk est surtout associé au comte István Széchenyi (1791–1860), l'un des grands personnages de l'histoire moderne de la Hongrie. La ville elle-même fut créée par la fusion de plusieurs petits villages médiévaux. Construit à la place d'un ancien manoir, le palais est un ensemble de bâtiments indépendants érigés au centre d'un grand parc, au milieu du XVIIIe siècle. Il acquit en partie son apparence actuelle vers 1800. Dans les années 1830, à l'instar des modèles anglais, on y ajouta le confort sanitaire ainsi qu'un haras à l'est comportant vingt étalons et soixante juments importés d'Angleterre par le comte Széchenyi pour régénérer l'élevage des chevaux en Hongrie. Le jardin baroque du palais date du XVIIe siècle. Son allée principale, longue de 2,6 km, mène au lac. À la fin du XVIIIe siècle, un jardin à l'anglaise y fut créé. Suivant la mode, de grands arbres furent plantés dans les années 1860.

Ce jardin a survécu à la Seconde Guerre mondiale mais le bâtiment a été très endommagé.

De 1769 à 1790 les oeuvres de Joseph Haydn furent jouées pour la première fois au palais Esterházy, à Fertőd. Ce fut le château le plus important de la Hongrie du XVIIIe siècle, construit sur le modèle de Versailles. Les plans du château, des jardins et du parc, de forme géométrique, rejoignent le nouveau village d'Esterháza, construit en bordure du domaine. Là se trouvent des bâtiments publics, des usines et des quartiers résidentiels. Le château lui-même est disposé autour d'une place aux angles arrondis vers l'intérieur. Au sud s'étend un grand jardin baroque à la française, dont la principale allée fait plus de 1 km. Le jardin a été remanié plusieurs fois, mais le tracé actuel est celui de 1762. Le jardin a été reconstruit en 1904 après une longue période d'abandon et, bien que de nombreux éléments aient nécessité une restauration, la composition baroque est pratiquement intacte.

Gestion et protection

Statut juridique

Le mode de propriété du bien proposé pour inscription est complexe : dans la partie autrichienne, l'État possède moins de 1 %, la plus grande partie des 41 590 ha appartenant à des propriétaires individuels ou à des communes. Dans la partie hongroise, l'État possède 10790 ha (86 %) dans la partie comprise dans le parc national de Fertő-Hanság, les autres propriétaires du parc national et de la zone du bien proposé pour inscription étant des administrations locales, l'Église et des propriétaires privés.

Le bien culturel, qui comprend des monuments exceptionnels, des groupes de bâtiments et des objets, est couverte par la loi autrichienne de 1923 sur la protection des monuments, modifiée ensuite à plusieurs reprises. La totalité du centre historique de la ville franche de Rust est protégée par une ordonnance de protection. En Hongrie, la situation juridique continue d'évoluer. Le parc national de Fertő-Hanság est une création de 1994 et la nationalisation des terrains qui constituent le parc national, appartenant à des coopératives, est en bonne voie. De nouvelles lois visant à remplacer l'approche centrée sur les objets et les monuments sont en cours d'élaboration. La loi n°65 de 1990 fait obligation aux communes et au gouvernement local du comté de protéger l'environnement bâti. La loi n°54 de 1997 vise à promouvoir la préservation des monuments dans un concept total de protection de l'environnement bâti qui tient compte d'un grand nombre d'autres facteurs, y compris la prise de conscience du public à l'égard du patrimoine culturel. Le palais Széchenyi, à Nagycenk, et l'ensemble des monuments historiques sont visés par cette loi. Il en va de même du palais Esterházy de Fertőd ainsi que de l'ancien palais des évêques et son jardin, situés dans la zone protégée de Fertőrákos. La loi n°78 de 1997 a pour objectif la protection des paysages urbains et de la campagne environnante.

La partie hongroise du bien proposé pour inscription est régie par le plan national d'utilisation des sols qui reconnaît le parc national Fertő-Hanság comme zone de priorité extrêmement sensible du point de vue du patrimoine culturel. Le parc a récemment obtenu des aides étrangères importantes pour le développement de son

infrastructure. Globalement, l'objectif est de préserver la totalité du patrimoine en tant qu'entité unique.

Gestion

La responsabilité de la préservation des biens culturels de part et d'autre de la frontière est répartie entre les niveaux local, provincial et fédéral. En Autriche, les effets conjugués de la loi sur la protection des monuments et de la réglementation sur la restauration des villages dans un contexte touristique encouragent un tourisme durable. Dans la pratique, les travaux et les ressources sont confiés au service culturel du gouvernement provincial, à l'association pour le tourisme du Burgenland, aux musées provinciaux et aux conseils consultatifs pour la rénovation des villages. Ces derniers organes ont produit des plans de rénovation des villages qui offrent un cadre pour la gestion et le développement.

La gestion consiste à contrôler et assurer le suivi de l'état de conservation. Un inventaire complet des monuments et des sites, établi au niveau de l'État, est disponible à des fins de préservation et de gestion. Des mesures similaires sont prises du côté hongrois.

Conservation et authenticité

Historique de la conservation

La région entière est une zone de protection de la nature et du paysage depuis 1965. Elle est classée en tant que réserve au titre de la convention de Ramsar depuis 1983. Le lac de Neusiedl-Fertő est une réserve de la biosphère (MAB). En Autriche, le parc national Neusiedler See-Seewinkel (1993) se trouve à l'intérieur de la zone concernée par la convention de Ramsar. La partie sud du site proposé pour inscription (Hongrie) est un paysage protégé depuis 1977 et le parc national Fertő-Hanság a été créé en 1992.

L'aspect extérieur, l'esthétique et la structure d'origine des monuments d'architecture traditionnelle compris dans la zone du bien proposé pour inscription et dans la zone tampon sont bien conservés. La préservation et l'entretien continus des matériaux de construction des bâtiments historiques sont garantis. En 1975, le conseil de l'Europe a nommé Rust « ville modèle » authentique d'une région viticole.

Le gouvernement provincial du Burgenland reconnaît le principe du tourisme durable et les besoins particuliers d'une région qui se caractérise par un ensemble naturel et paysager et des programmes de conservation des monuments. Depuis 1976, il cherche à réduire le tourisme de masse au profit du tourisme individuel. Des politiques et des programmes destinés à présenter et promouvoir la région sont en place dans plusieurs villes et villages et dans le parc national. Néanmoins, en particulier dans la partie autrichienne de la zone tampon, des modifications du tissu urbain en plusieurs endroits et l'apparence de nombreux bâtiments modernisés de manière intempestive au cours des dernières décennies du XXe siècle ont nuit à l'historicité d'un élément important du paysage. Le tourisme s'est développé pendant la seconde moitié du XXe siècle et les autorités reconnaissent néanmoins que des maisons et des paysages urbains convenablement entretenus comptent parmi les principales attractions touristiques de la région. Le parc national

hongrois possède un service spécial responsable du tourisme « doux » ou durable dans une région visitée par environ 500 000 personnes par an.

Authenticité et intégrité

- Authenticité

L'ensemble du paysage ainsi que l'échelle, la structure interne et l'architecture rurale caractéristique des villes et des villages témoignent d'une utilisation agricole des terres et d'un mode de vie paysan qui n'ont connu aucune interruption depuis l'époque médiévale. Le dossier de proposition d'inscription indique que « la zone proposée pour inscription et la zone tampon sont caractéristiques d'une occupation continue depuis le Moyen Âge ». Le mode d'occupation de plusieurs sites correspondant aux villages actuels remonte à l'époque romaine et à des périodes plus anciennes encore. Les bâtiments, les murs d'enceinte et les vues ont été préservés dans des villages comme Donnerskirchen et Purbach, tous deux cependant soigneusement exclus de la zone proposée pour inscription.

Il existe divers modes de propriété se reflétant dans la remarquable architecture rurale des petits villages situés dans la zone tampon ainsi que les palais Esterhazy, à Fertőd, et Széchenyi, à Nagycenk, qui sont des exemples exceptionnels d'architecture destinée à la noblesse des XVIIIe et XIXe siècles.

- Intégrité

Le paysage de la région du lac de Neusiedl-Fertő possède des caractéristiques climatiques et naturelles qui le rendent propice à l'agriculture et à l'élevage depuis plusieurs millénaires. L'eau, les chenaux sillonnant les marais plantés de roseaux, les prés salés autrefois inondés, les collines bordant la rive ouest du lac, plantées de forêts et couronnées de vignes, présentent non seulement des caractéristiques naturelles et géographiques exceptionnelles mais rappellent aussi des siècles d'utilisation traditionnelle, faisant de la région un exemple de communauté humaine vivant en harmonie avec la nature. Les carrières de calcaire de Leitha, à l'ouest du lac, exploitées depuis l'époque romaine jusqu'au milieu du XXe siècle, ont fourni la pierre de construction des villes de Sopron et de Vienne ainsi que des localités voisines.

Évaluation

Action de l'ICOMOS

Une mission conjointe d'expertise ICOMOS-UICN a visité le site en mars 2001.

Caractéristiques

La région dans son ensemble présente un très grand intérêt culturel quoiqu'une grande partie du paysage concerné s'étende dans la zone tampon. La zone proposée pour inscription se limite essentiellement au lac et à ses rives et ne constitue pas en elle-même un paysage culturel. Le lac se modifie en affectant les environs. La valeur culturelle de la région repose cependant sur les qualités authentiques et pérennes des modes de vie et du paysage, orientés vers l'exploitation traditionnelle et durable de ressources choisies

– en particulier, l’habitat destiné à l’exploitation du roseau, à l’élevage, à la pêche et ou à la viticulture. Le phénomène du tourisme, relativement bien maîtrisé et adapté à la région, qui apporte à la fois diversification et changement, est identifié depuis longtemps. Essentiellement dans la zone tampon, l’insertion d’éléments ostensiblement modernes s’est limitée à certaines des principales bourgades et n’apparaît pas dans le paysage ou les fermes. L’architecture vernaculaire est bien préservée et considérée par beaucoup comme très attrayante. Deux palais, l’un des grands palais d’Europe et un autre d’intérêt national, sont situés dans la zone centrale du bien proposé. Situés sur la rive sud du lac, ils sont tous deux, comme tout ici, étroitement liés au lac.

Analyse comparative

La zone se caractérise par une longue tradition viticole. Depuis l’époque romaine, les vignes élevées sur les basses terres entourant le lac donnent des vins rouges capiteux, les vins blancs légers étant produits par les vignes plantées sur la rive est. Le lac Balaton en Hongrie est une région comparable, si ce n’est que les vignes sont étagées sur des coteaux et descendent jusqu’à la rive, exempte de roseaux. Traditionnellement, le bétail élevé en bordure du lac, sur les prairies de l’Aföld, est vendu sur les marchés autrichiens et allemands. Avec ses riches pâturages, la région bordant le lac présente des caractéristiques naturelles particulières très propices à une économie d’élevage qui rappelle les conditions d’Europe centrale et des grandes prairies d’Asie, inconnues à l’ouest du lac de Neusiedl-Fertő.

Au chapitre « Analyse comparative », le dossier de proposition d’inscription affirme que « la situation géographique du lac a contribué à un processus d’évolution ininterrompu où plusieurs civilisations se sont succédées sur une période de deux mille ans. Ce type d’évolution organique, d’interaction et d’association entre le lac et la population locale ne se retrouve autour d’aucun autre lac comparable ». Toutefois, l’analyse comparative des éléments culturels se limite aux quelques détails précisés ici, alors quelle indique par ailleurs que « Les associations historiques et évolutives des hommes et de l’environnement écologique de la région du lac de Neusiedl-Fertő est unique parmi les lacs salés du monde ». L’analyse comparative des éléments culturels proposée par les États parties présente toutefois des faiblesses : deux affirmations ne constituent pas une argumentation solide. La zone du lac de Neusiedl-Fertő proposée pour inscription et son environnement immédiat ne sont pas présentés comme étant exceptionnels du point de vue de la qualité culturelle ou historique.

Depuis l’avènement de la domestication des animaux vers 6000 av. J.-C., l’occupation de terres lacustres à des fins d’élevage et de pêche est chose courante à travers toute l’Europe. À titre d’exemple, ce type d’occupation s’est développé au deuxième millénaire av. J.-C. autour des lacs suisses, au premier millénaire dans les marais du Somerset en Angleterre et, au premier millénaire après J.C., autour des lacs écossais et irlandais. L’association des activités d’élevage, de pêche et de viticulture en bordure du lac est cependant moins commune et, par la force des choses, confinée à des régions où la viticulture peut se pratiquer. On trouve des régions semblables dans les régions méditerranéennes et dans les vallées du Rhin, du Rhône ou de la Moselle. Dans le cas du lac de Neusiedl-Fertő, il faut

cependant noter une particularité : la salinité du lac, qui ajoute un élément original, inconnu ailleurs. En effet, les rives d’autres lacs salés, par exemple en Israël, n’autorisent ni viticulture ni élevage. L’UICN a préparé une analyse comparative portant sur l’intérêt naturel des lacs salés dans le monde.

Il ressort de l’analyse comparative qu’il existe probablement au lac de Neusiedl-Fertő une rare combinaison de facteurs, notamment des interactions entre les hommes et la nature. Il convient toutefois d’élargir la réflexion sur cette dimension culturelle et naturelle du paysage, en précisant à la fois ce qui mérite d’être proposé pour inscription et les motifs de la proposition et en développant la meilleure argumentation susceptible de défendre la cause du paysage culturel en tant que patrimoine mondial.

Commentaires et recommandations de l’ICOMOS pour des actions futures

i Le dossier ne présente qu’un seul *critère culturel* (v) pour justifier cette proposition d’inscription. La totalité de la zone constitue un « exemple d’établissement humain ou d’occupation traditionnelle du territoire » et un seul critère peut suffire mais la majeure partie de l’établissement humain est exclue de la zone proposée et l’argumentation concernant l’utilisation du territoire se limite à de simples répétitions. L’ICOMOS insiste sur l’importance de prouver qu’une zone est un paysage culturel en termes de patrimoine mondial par la production de preuves culturelles patentes (par exemple par la recherche documentaire) et par des arguments pertinents.

ii L’ICOMOS note en particulier que la proposition repose trop sur la répétition de l’importance des établissements en chaîne le long du lac qui – à en juger par le soin avec lequel la limite de la zone centrale les évite – sont néanmoins délibérément exclus de la zone proposée pour inscription. Cette discordance entre les textes et les graphiques n’est expliquée nulle part. De plus, aucun établissement, ni aucun des deux palais qui sont dans la proposition, n’est illustré par un plan. La section sur le « Bien culturel », qui concerne essentiellement les villages exclus de la zone centrale, est donc largement sans fondement, trop longue et difficile à comprendre.

iii L’absence de plans est préjudiciable à la compréhension du détail et des nuances de cette proposition. La signification de la dimension « culturelle » de l’occupation humaine et le mode d’occupation ne semblent pas avoir été compris. Il n’existe pas d’analyse spatio-temporelle sérieuse des établissements humains, alors qu’elle renforcerait l’intérêt de la proposition d’inscription, à plus forte raison si quelques-uns au moins de ces établissements, soigneusement sélectionnés selon des critères précis, étaient inclus dans le bien proposé : ces établissements font physiquement partie du paysage culturel et devraient être associés au bien tel qu’il est défini, à la fois dans le concept et dans la pratique. L’ICOMOS considère cette question comme centrale pour une proposition correctement formulée et encourage les parties à la traiter.

iv Parallèlement aux demandes de précisions sur les limites principales de la zone centrale, il y a plusieurs autres questions sur des détails des limites telles qu’elles sont définies actuellement.

v L'ICOMOS note que ce bien est proposé en tant que site mixte, l'aspect culturel étant assimilé à un paysage culturel. L'ICOMOS recommande que si l'on doit considérer le lac Neusiedl-Fertő comme tel, le bien proposé pour inscription devra être profondément réexaminé, tant dans les limites de sa zone principale que dans le concept qui le définit. Les États parties devraient être invités à préciser leur réflexion et leur présentation des villages du bord du lac, des champs, des systèmes agricoles, de préférence en les rattachant aux villages.

Ces recommandations ont été acceptées par le Bureau qui a renvoyé la proposition d'inscription aux deux États parties en leur demandant de la revoir comme le proposait l'ICOMOS.

Une documentation complémentaire a été préparée conjointement par le Bundesdenkmalamt (Vienne) et VÁTI KHT (Budapest) et soumise à l'UNESCO. L'ICOMOS a étudié cette documentation et il considère que les États parties ont accordé une attention particulière à ses commentaires et se sont conformés à ses recommandations. Il recommande par conséquent que ce bien soit inscrit sans plus de délai sur la Liste du patrimoine mondial. Il suggère toutefois que les États parties fournissent, dans les deux années suivant l'inscription, un plan de gestion révisé pour la zone agrandie résultant de la modification des limites du paysage culturel.

Déclaration de valeur

La zone du lac de Neusiedl-Fertő est le lieu de rencontre de peuples migrants ou conquérants. Le dynamisme du lac a représenté un défi à relever et une ressource à exploiter pour les hommes installés sur ses rives depuis leur arrivée il y a quelque huit cents ans. Le riche paysage culturel dont il est le cœur a été façonné au cours d'un processus évolutif naturel et par l'homme travaillant et vivant en symbiose avec son environnement naturel.

Recommandation de l'ICOMOS

Que ce bien soit inscrit sur la Liste du patrimoine mondial sur la base du **critère v** :

Critère v Le lac de Neusiedl-Fertő est un carrefour culturel depuis huit millénaires, comme en atteste son paysage varié, résultat d'un processus évolutif et symbiotique d'interaction entre l'homme et son environnement physique.

Les États parties devraient fournir, dans les deux années qui suivent l'inscription, un plan de gestion révisé pour la zone agrandie résultant de la modification des limites du paysage culturel.

Recommandation du Bureau

Que cette proposition d'inscription soit *renvoyée* aux deux États parties en leur demandant de la revoir comme le propose les recommandations de l'ICOMOS.

ICOMOS, novembre 2001